

PANORAMA

Cahier thématique



Le contrôle de la
tuberculose bovine : un
défi « Une seule santé »



© hmg/afp-act

PERSPECTIVES

|

DOSSIER

|

AUTOUR DU MONDE

Face à un foyer de tuberculose bovine, le plan d'intervention de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) consiste à déterminer l'origine et l'ampleur de la maladie au sein des populations d'animaux d'élevage du Canada et à prendre les mesures appropriées pour l'éradiquer là où sa présence serait confirmée. Parmi ces mesures figurent la destruction de tout animal sensible ayant été exposé à l'infection, ainsi qu'une enquête visant notamment à identifier tous les troupeaux épidémiologiquement liés à ces animaux.

En septembre 2016, l'ACIA a mis en place une telle intervention en réponse à un cas de tuberculose bovine détecté chez une vache adulte provenant d'un élevage bovin naisseur dans la province de l'Alberta. En raison des pratiques de production de cette exploitation, en particulier la fréquentation de pâturages communautaires, l'enquête a porté sur un grand nombre de troupeaux bovins qui ont été soumis à des épreuves de dépistage. Au total, 145 troupeaux ont été examinés, 34 000 bovins ont été testés, et 12 000 bovins considérés comme ayant été exposés à l'infection ont été éliminés sur ordre des autorités. En ce qui concerne les animaux d'élevage, l'enquête a pris fin en avril 2018. Toutefois, afin de s'assurer de l'absence de l'infection dans la faune sauvage, la surveillance active de la faune sauvage se poursuivra jusqu'en 2020, en collaboration avec les autorités en charge de la faune sauvage.



© Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

En dépit de la vaste enquête qui a été menée, seule l'exploitation de référence s'est avérée infectée, avec six cas confirmés au laboratoire, ce qui représente un taux de prévalence apparente de 1,6 % au sein du troupeau. Le séquençage et l'analyse du génome entier ont conclu que tous les animaux détectés positifs avaient été infectés par une même souche de *Mycobacterium bovis*, qui n'avait jamais encore été associée à des cas de tuberculose chez l'homme ou l'animal au Canada, mais qui est extrêmement proche génétiquement d'une souche identifiée pour la dernière fois au Mexique, en 1997. Après avoir examiné plusieurs voies potentielles d'exposition ou d'introduction, l'enquête n'a pas pu identifier formellement la source d'infection initiale.

Compte tenu du résultat de cette intervention, l'Alberta est toujours reconnue indemne de tuberculose bovine, de même que toutes les autres provinces canadiennes.

La robustesse du programme canadien d'éradication de la tuberculose bovine a permis de sauvegarder l'accès

ininterrompu au marché international pour la filière bovine canadienne (animaux vivants et viande) durant l'intervention, ce qui a atténué les effets négatifs sur l'ensemble de la filière.

La coopération des exploitants et leur implication au sein des associations d'éleveurs ont été déterminantes dans l'efficacité de cette intervention de l'ACIA.

Cet événement a mis en évidence l'importance de disposer des moyens d'intervention nécessaires ainsi que la nécessité d'exercer une surveillance continue de cette maladie qui devient de plus en plus rare au Canada grâce aux efforts d'éradication déployés depuis longtemps.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.1.2928>

[Informations complémentaires](#)

[Les coulisses de l'enquête sur la tuberculose bovine de 2016](#) (série vidéo)

AUTOUR DU MONDE

► HISTOIRES À SUCCÈS

La tuberculose bovine dans l'Ouest canadien (2016)

Aperçu de la gestion de cas

RÉSUMÉ

En septembre 2016, l'Agence canadienne d'inspection des aliments mettait en place une série de mesures en réponse à un cas de tuberculose bovine détecté chez une vache adulte provenant d'un élevage bovin naisseur de l'Alberta. Compte tenu du risque d'exposition d'un nombre élevé de troupeaux bovins, une enquête de grande envergure a été réalisée dans le but de détecter tout animal potentiellement infecté. Une fois l'enquête terminée, seule l'exploitation de référence s'est avérée infectée. Dans cette exploitation, six vaches présentaient des lésions évocatrices de tuberculose, et *Mycobacterium bovis* a été identifié au laboratoire. Cet événement a été géré de telle sorte que l'Alberta continue d'être reconnue indemne de tuberculose bovine, de même que toutes les autres provinces canadiennes.

MOTS-CLÉS

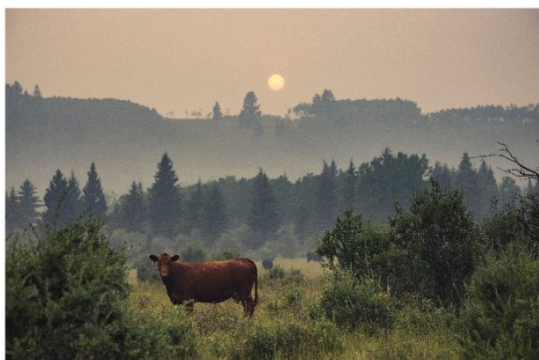
#Alberta, #Canada, #*Mycobacterium bovis*, #statut indemne, #tuberculose bovine.

AUTEURS

[Noel Harrington](#), Spécialiste de programme vétérinaire, Direction générale des politiques et programmes, Direction santé des animaux, [Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\)](#) (Canada).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int